

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU  
COMPLEXE ENVIRONNEMENTAL DE LA ROUGE TENUE,  
MERCREDI, LE 20 MARS 2024, À 15 H, AU 688 CHEMIN DU  
PARC-INDUSTRIEL, RIVIÈRE-ROUGE**

---

**PRÉSENCES :**

M. Frédéric Broué, président	Ivry-sur-le-Lac, Sainte-Agathe-des-Monts, Sainte-Lucie-des-Laurentides
M. Jacques Allard	L'Ascension
M. Yves Bélanger	La Macaza
M. Gaëtan Castilloux	Labelle, La Conception
M. Joël Charbonneau	Mont-Tremblant, Lac-Tremblant-Nord, Barkmere
M. Michel Chouinard	Lac-Saguay
M. Jean Guy Galipeau	Amherst, La Minerve
M. Marc L'Heureux	Brébeuf, Mont-Blanc
M. Steve Perreault	Lac-Supérieur, Lantier
M. Johnny Salera	Val-David, Val-Morin, Val-des-Lacs

Mme Marlène Perrier, directrice générale et secrétaire-trésorière et Mme Rose-Marie Schneeberger, conseillère au développement sont également présentes.

**ABSENCES :**

M. Benoit Chevalier	Arundel, Huberdeau, Montcalm
M. Denis Lacasse	Rivière-Rouge
Mme Francine Létourneau	Nomingue

---

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

La séance est ouverte à 15 h, M. Frédéric Broué, président, constate le quorum, souhaite la bienvenue à tous.

**2. PRÉSENTATION DE L'ORDRE DU JOUR**

- 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**
- 2. PRÉSENTATION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 3. GESTION DES RESSOURCES FINANCIÈRES (Partie 1)**
  - 3.1.** Affectation des surplus accumulés non affectés au 31 décembre 2023
  - 3.2.** Affectation des soldes disponibles de règlements d'emprunts fermés aux résultats au 31 décembre 2023
  - 3.3.** Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations (OMHS) – Affectation aux dépenses constatées à taxer ou à pourvoir (DCTP)
  - 3.4.** Présentation des états financiers au 31 décembre 2023 par la firme Amyot, Gélinas
- 4. PROCÈS-VERBAL**
  - 4.1.** Approbation du procès-verbal de la séance du 17 janvier 2024
- 5. CORRESPONDANCES**
- 6. DÉVELOPPEMENT**
  - 6.1.** PGMR conjoint 2022-2029
    - 6.1.1.** Bulletin sur les pénalités : déchets, matières organiques et écocentres
    - 6.2.** Report des pénalités
    - 6.3.** Inscription ICI ON RECYCLE +
- 7. GESTION DES RESSOURCES**

- 7.1. Ressources financières
  - 7.1.1. Dépôt des états financiers préliminaire au 29 février 2024
  - 7.1.2. Approbation des comptes à ratifier
  - 7.1.3. Octroi, rejet et/ou renouvellement des appels d'offres
    - 7.1.3.1. Renouvellement du contrat pour le transport des matelas
    - 7.1.3.2. Renouvellement du contrat pour l'échantillonnage et analyse de l'eau souterraine, de l'eau potable et des puits des citoyens
    - 7.1.3.3. Nomination – Auditeur pour l'exercice 2024
    - 7.1.3.4. Mandat pour la préparation et la rédaction d'un rapport d'analyse de la performance du traitement du lixiviat
  - 7.1.4. Demande d'aller en appel d'offres
    - 7.1.4.1. Disposition et recyclage des matelas
- 7.2. Ressources humaines
  - 7.2.1. Nomination comité consultatif – poste vacant
  - 7.2.2. Convention collective 2023 -2027
  - 7.2.3. Ajustement téléphone cellulaire – chefs d'équipe
- 8. **OPÉRATION**
  - 8.1. Dépôt des statistiques d'enfouissement et de récupération
- 9. **ENVIRONNEMENT**
- 10. **COMMUNICATION**
- 11. **INFORMATION**
- 12. **RAPPORT DE LA DIRECTION GÉNÉRALE**
- 13. **VARIA**
- 14. **PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 15. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

Sur une proposition de M. Steve Perreault, il est résolu :

R.4218  
24.03.20

D'accepter l'ordre du jour tel que présenté.

**ADOPTÉE à l'unanimité**

### 3. GESTION DES RESSOURCES FINANCIÈRES (PARTIE 1)

#### 3.1. Affectation des surplus accumulés non affectés au 31 décembre 2023

Sur une proposition de M. Jean-Guy Galipeau, il est résolu :

R.4219  
24.03.20

D'affecter les sommes suivantes du surplus accumulé non affecté au surplus accumulé affecté :

• Surplus affecté – Site de compostage	41 859,01\$
• Surplus affecté – Biosor	20 000,00\$
• Surplus affecté – Bassins	5 000,00\$
• Surplus affecté – Équipement	34 585,06\$

Pour une somme totale de 101 444,07 \$.

**ADOPTÉE à l'unanimité**

**3.2. Affectation des soldes disponibles de règlements d'emprunts fermés aux résultats au 31 décembre 2023**

**Sur une proposition de M. Gaétan Castilloux, il est résolu :**

**R.4220  
24.03.20**

D'affecter le solde disponible de règlements d'emprunts fermés aux résultats de l'exercice :

Règ.#38 Construction et équipements du site de compostage 29 325,69\$  
Règ.#40 Bacs roulants 28 406,81\$

Pour une somme totale de 57 732,50 \$.

**ADOPTÉE à l'unanimité**

**3.3. Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations (OMHS) – Affectation aux dépenses constatées à taxer ou à pourvoir (DCTP)**

CONSIDÉRANT une nouvelle application du chapitre SP 3280 – Obligations liées à la mise hors service (OMHS) d'immobilisations.

**Sur une proposition de M. Marc L'Heureux, il est résolu :**

**R.4221  
24.03.20**

D'affecter un montant de 1 222 561 \$ dans les dépenses constatées à taxer ou à pourvoir (DCTP) et d'amortir cette somme sur 10 ans, soit jusqu'à la fin prévue de la phase d'exploitation des cellules 1 à 6.

**ADOPTÉE à l'unanimité**

**3.4. Présentation des états financiers au 31 décembre 2023 par la firme Amyot, Gélinas**

M. Patrice Forget de la firme Amyot Gélinas présente le rapport financier pour l'exercice terminé le 31 décembre 2023 accompagné de M. Matthieu Ouimet.

**Sur une proposition de M. Gaétan Castilloux, il est résolu :**

**R.4222  
24.03.20**

D'accepter les états financiers annuels au 31 décembre 2023.

**ADOPTÉE à l'unanimité**

**4. PROCÈS-VERBAUX**

**4.1. Approbation du procès-verbal de la séance du 17 janvier 2024**

**Sur une proposition de M. Johnny Salera, il est résolu :**

**R.4223  
24.03.20**

D'accepter le procès-verbal de la séance ordinaire du 17 janvier 2024, tel que présenté.

**ADOPTÉE à l'unanimité**

**5. CORRESPONDANCES**

**– Soutien pour les ICI**

- Ville de Rivière-Rouge
- Municipalité de Nominigüe
- Municipalité de Lac-Saguay

- **MAMH** (Demande d'aide financière refusée pour la construction du garage dans le cadre du Programme d'amélioration et de construction d'infrastructures municipales)

## 6. DÉVELOPPEMENT

### 6.1. PGMR conjoint 2022-2029

#### 6.1.1. Bulletin sur les pénalités

Dépôt du bulletin sur les pénalités : déchets, matières organiques et écocentres. Ce bulletin a comme objectif d'informer les municipalités des sommes qui auraient été chargées si le système de pénalités était en vigueur. Cet outil permet de connaître les lacunes sur la qualité des matières et continuer la sensibilisation sur les bonnes pratiques « La bonne matière à la bonne place ».

#### 6.2. Report des pénalités

CONSIDÉRANT les mesures mises en place et celles prévues dans les prochains mois, et afin de soutenir le comité des collecteurs.

**Sur une proposition de M. Jacques Allard, il est résolu :**

R.4224  
24.03.20

De reporter au 1er mai 2025 l'application des pénalités pour la non-conformité des matières et d'abroger la résolution R.4146.23.05.17 tout en poursuivant la mise en place des moyens efficaces pour améliorer la qualité des matières et réduire au maximum les pénalités.

**ADOPTÉE à l'unanimité**

#### 6.3. Inscription ICI ON RECYCLE +

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre du Programme d'aide financière visant l'optimisation du réseau d'écocentres québécois, le Complexe s'engage à obtenir auprès de **RECYC-QUÉBEC** une reconnaissance minimale de niveau « Mise en œuvre » du programme ICI ON RECYCLE +.

**Sur une proposition de M. Michel Chouinard, il est résolu :**

R.4225  
24.03.20

D'autoriser Marlène Perrier à adhérer à ICI ON RECYCLE + au coût de 350,00 \$, afin d'honorer nos obligations dans le cadre du Programme d'aide financière visant l'optimisation du réseau d'écocentres québécois.

**ADOPTÉE à l'unanimité**

## 7. GESTION DES RESSOURCES

### 7.1. Ressources financières

#### 7.1.1. Présentation des états financiers au 29 février 2024

Dépôt des états financiers pour la période se terminant le 29 février 2024.

### 7.1.2. Approbation des comptes à ratifier

R.4226  
24.03.20

Sur une proposition de M. Marc L'Heureux, il est résolu :

D'accepter le registre des comptes à ratifier pour la période du 12 janvier au 12 mars 2024:

- Les chèques numéro 14268 à 14269 pour un montant total de 3 934,71\$.
- Les paiements via AccèsD Internet totalisant la somme de 1 022 677,81 \$;
- Les salaires pour les périodes P. 03 à P.11 du 8 janvier au 8 mars 2024 totalisant la somme de 87 104,33 \$.

*Le tout totalisant la somme globale de 1 113 716,85 \$*

Je, soussignée Marlène Perrier, directrice générale du Complexe environnemental de la Rouge, certifie que des crédits sont disponibles pour payer toutes les dépenses autorisées dans ce procès-verbal.

---

*Marlène Perrier, directrice générale*

**ADOPTÉE à l'unanimité**

### 7.1.3. Octroi, rejet et/ou renouvellement des appels d'offres

#### 7.1.3.1. Renouvellement du contrat pour le transport des matelas

CONSIDÉRANT QU'une entente pour effectuer le transport des matelas au lieu de valorisation, le 17 mai 2023;

CONSIDÉRANT QUE le fournisseur de service Transport Sylvain Perrier a cédé son contrat à Transport Marcel Gareau.

Sur une proposition de M. Gaétan Castilloux, il est résolu :

R.4227  
24.03.20

D'aviser Transport Marcel Gareau que le Complexe confirme qu'il se prévoit de l'option de renouvellement pour l'année 2024 aux termes et conditions prévues dans l'appel d'offres S2023-410.

**ADOPTÉE à l'unanimité**

#### 7.1.3.2. Renouvellement du contrat pour l'échantillonnage et analyse de l'eau souterraine, de l'eau potable et des puits des citoyens

CONSIDÉRANT QU'une entente pour effectuer l'échantillonnage et analyse de l'eau souterraine, de l'eau potable et des puits des citoyens est intervenue entre la compagnie Enviro Services et le Complexe le 17 mai 2023.

CONSIDÉRANT QUE le Complexe désire se prévaloir des années d'option de renouvellement, de 2024 à 2026.

R.4228  
24.03.20

**Sur une proposition de M. Yves Bélanger, il est résolu :**

D'aviser Enviro Services que le Complexe confirme qu'il se prévoit de l'option de renouvellement pour les années 2024 à 2026 aux termes et conditions prévues dans l'appel d'offres S2023-400.

**ADOPTÉE à l'unanimité**

#### **7.1.3.3. Nomination – Auditeur pour l'exercice 2024**

R.4229  
24.03.20

**Sur une proposition de M. Joël Charbonneau, il est résolu :**

De nommer la firme Amyot, Gélinas afin de procéder à l'audit des états financiers, ainsi que l'audit sur les matières résiduelles se terminant le 31 décembre 2024.

**ADOPTÉE à l'unanimité**

#### **7.1.3.4. Mandat pour la préparation et la rédaction d'un rapport d'analyse de la performance du traitement du lixiviat**

CONSIDÉRANT la condition 15 du décret 483-2014, du 3 juin 2014 d'effectuer une évaluation de la performance du système de traitement tous les 5 ans.

CONSIDÉRANT QUE la dernière évaluation a été effectuée avec les données de 2014 à 2018.

CONSIDÉRANT QU'un appel d'offres de gré à gré, pour la préparation et la rédaction du rapport d'analyse du traitement des lixiviats a été envoyé à la firme WSP Inc.

R.4230  
24.03.20

**Sur une proposition de M. Marc L'Heureux, il est résolu :**

D'octroyer le contrat à la firme WSP Inc. pour la préparation et la rédaction du rapport, pour un prix budgétaire de 17 500 \$.

**ADOPTÉE à l'unanimité**

#### **7.1.4. Demande d'aller en appel d'offres**

##### **7.1.4.1. Disposition et recyclage des matelas**

R.4231  
24.03.20

**Sur une proposition de M. Joël Charbonneau, il est résolu :**

D'aller en appel d'offres sur invitation pour la disposition et le recyclage des matelas.

**ADOPTÉE à l'unanimité**

#### **7.2 Ressources humaines**

##### **7.2.1. Nomination comité consultatif – poste vacant**

CONSIDÉRANT le départ de M. Marc St-Pierre, directeur général de la municipalité de La Macaza.

R.4232  
24.03.20

**Sur une proposition de M. Jacques Allard, il est résolu :**

De nommer Mme Catherine Clermont, directrice générale à la municipalité de Nomingue sur le comité consultatif en remplacement de M. Marc St-Pierre.

**ADOPTÉE à l'unanimité**

#### **7.2.2. Convention collective 2023-2027**

R.4233  
24.03.20

**Sur une proposition de M. Marc L'Heureux, il est résolu :**

D'accepter l'entente conclue le 7 mars 2024 entre le syndicat, leurs membres et la partie patronale. De plus, le Complexe mandate M. Frédéric Broué, président et Mme Marlène Perrier, directrice générale à signer le contrat de convention collective pour la période du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2027, et ce, pour une période de cinq ans.

**ADOPTÉE à l'unanimité**

#### **7.2.3. Ajustement téléphone cellulaire – chef d'équipe**

CONSIDÉRANT QUE les allocations pour le remboursement des frais de cellulaire aux chefs d'équipe ne sont pas prévues dans la convention collective ni dans un contrat de travail.

**Sur une proposition de M. Jean-Guy Galipeau, il est résolu :**

R.4234  
24.03.20

D'accepter une allocation aux chefs d'équipe de 50% pour le remboursement des frais de cellulaire avec preuve de facture, et ce, selon les besoins.

**ADOPTÉE à l'unanimité**

### **8. OPÉRATION**

#### **8.1. Dépôt des statistiques d'enfouissement et de récupération**

Aucune donnée.

### **9. ENVIRONNEMENT**

### **10. COMMUNICATION**

### **11. INFORMATION**

### **12. RAPPORT DE LA DIRECTION GÉNÉRALE**

- Construction de 4 abris à l'écocentre pour la disposition des matériaux récupérés (printemps)
- Présentation du bilan des matières résiduelles 2023.

13. VARIA

Prochaine séance : le 15 mai 2024, à 15 h.

14. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question

15. LEVÉE DE LA SÉANCE

R.4235  
24.03.20

L'ordre du jour étant épuisé M. Johnny Salera propose la levée de la séance à 16 h.

**ADOPTÉE à l'unanimité**

---

*Frédéric Broué*  
Président

---

*Marlène Perrier*  
Directrice générale et secrétaire-trésorière

---